

Jean-Baptiste André Godin à André Affré Aîné, 30 mars 1863

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 2 p. (459r, 460v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Affré Aîné, 30 mars 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/42152>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [30 mars 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Affré, André](#)

Lieu de destination 51, allées Jean-Jaurès, Toulouse (Haute-Garonne)

Description

Résumé Godin informe André Affre qu'il entrerait en concurrence avec ses autres voyageurs s'il lui demandait de placer ses produits dans le Midi de la France. Il souhaite toutefois d'attacher les services d'Affre pour profiter de son expérience. Il lui indique qu'il emploie ses voyageurs en leur accordant 3 % du montant net de leurs ventes jusqu'à 500 F et 1 % au-delà de ce montant, et qu'ils sont responsables sur leur provision de 10 % des pertes en cas de placement chez un client non solvable.

Mots-clés

[Conditions de travail](#), [Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

455
467.

Guise le 30 mars 166

456

Monsieur D'Espe sini

L'Espe que vous me faites présente
pour moi quelque difficulté dans son
application je fais dya visiter les départements
que vous me demandez à visiter par
des voyageurs qui depuis longtemps sont
attachés à ma maison et que ces
derniers sont en ce moment dans les environs
depart des maintenances pour votre
première exploration sera presque un double
emploi et pourroit établir un conflit entre
les représentants d'une même maison et
que je devrai échapper. malgré cela je serais
aussi flatté de vous attacher au placement
de mes produits supérieure que vous paraissez
avoir sous ce rapport la chose plus facile et
que vous permettrait sans doute de me donner
des indications utiles pour faciliter le transport
des appareils de chauffage des manufracs
sur une plus grande échelle dans vos
contrées.

Dya des voyageurs travaillent pour mon
usage dans les expéditions que vous me proposez
et je leur paie 2 $\frac{1}{2}$ % sur le net de leurs
placements ils sont supérieure sur leur production
que celle de 10% des parts dans lesquels
il n'engageraient en placant mes produits en

des moins insupportables si vous trouvez que
les conditions que vous demandez il s'agirait de
nous entendre sur les directions que vous prendriez
pour commencer. et je vous adresserais un
carré de commission comme en ont mes
voyageurs

je remarque qu'au lieu de $2\frac{1}{2}\%$ mes dernières
conditions avec les voyageurs dont je vous ai
sous parler sont de 3% jusqu'au chiffre
d'affaire de 500 francs et de 1% pour le
reste de ce qui dépasse cette somme avec
une commission pour éviter la suspicion
dans les conditions je préférerais donc cette
dernière combinaison.

Veuillez agréer Monsieur mes parfaies
civilités

Godin